

10  
LEGS  
Auguste BRUTAILS  
1859-1926

# LE MOYEN AGE

BULLETIN MENSUEL D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

DIRECTION :

MM. A. MARIGNAN ET M. WILMOTTE

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1891

## COMPTES RENDUS



BRUTAILS (Aug.). — Notes sur l'Economie rurale du Roussillon à la fin de l'ancien régime. Perpignan, Latrobe, 1889, petit 8°, p. 236.

Documents des Archives de la Chambre des Comptes de Navarre, 1196-1384. Publiés et annotés par BRUTAILS. Paris, E. Bouillon, 1890, 1 volume 8°.

BRUTAILS (Aug.). — Etude sur la Condition des populations rurales du Roussillon du Moyen Age. Paris, Picard, 1891, 1 grand 8° p. 314.

Si l'art est difficile, la critique n'est pas aisée. Il y a bien, ressource des gens dans l'embarras, le compte rendu bibliographique qui n'engage pas, donnant le titre du livre, pillant quelques phrases, finalement payant sa dette à l'auteur en épithètes sonnantes et banales. Puis il y a la vraie critique, la critique des quelques rares hommes établis en chaque spécialité, bien doués et qui savent, et qui d'une main sûre, peuvent signaler les points faibles, pressentir les endroits douteux et surtout excellent à poser nettement les questions. C'est la critique des maîtres : malheureusement elle leur reste propre. Le vulgaire ... quorum pars — ne peut que sagement rabattre de prétentions si élevées et, au lieu de s'attacher au résultat de l'œuvre, envisager plutôt les qualités de l'auteur, ses habitudes, sa méthode, sa pente d'esprit instinctive.

C'est ainsi que je procéderai avec M. B. Pas n'est besoin de la sorte, — pour dire des choses sensées — de dominer le sujet ni l'auteur ; et c'est là proprement le genre de critique des critiques médiocres.

Voyons donc de ce point de vue les trois volumes de M. Brutails. — Ce qui frappe d'abord c'est la puissance de travail, l'entrain, l'ardeur.



En trois ans, trois volumes, divers et cependant présentant quelque chose de commun, se rapportant tous les trois au Midi, témoignant d'un plan de travail, d'une unité d'effort. Le premier et le troisième se complètent directement : l'un étudie le Roussillon au moyen âge ; l'autre le Roussillon au XVIII<sup>e</sup> siècle. Que de termes, que d'usages, d'institutions debout au XVIII<sup>e</sup> siècle qui viennent directement de ces âges reculés ! Et réciproquement les usages du siècle dernier nous donnent la clef d'anciennes expressions, dont on ne voit pas d'abord le sens. On l'a souvent dit avec raison ; les constitutions se modifient, les rapports politiques changent ; l'Economie sociale est plus lente à disparaître. La découverte de la vapeur, l'invention des chemins de fer, du télégraphe, du téléphone feront plus sans doute pour distinguer la société nouvelle de l'ancienne que le travail politique insensible des siècles, ou les Réformes violentes. Il est parfaitement vrai que la France du XVIII<sup>e</sup> siècle c'est encore, jusqu'à un certain point, par les mœurs, les usages, le fonds même des institutions, la France du moyen âge ; et c'était une idée juste et féconde d'attaquer par les deux bouts l'histoire d'une Province. On a ainsi une double série de chapitres qui se complètent et s'éclairent mutuellement. Un exemple du mutuel appui que se prête l'étude des deux époques : le mot *cossura* : les érudits se sont vainement, pour trouver le sens de ce mot, donné beaucoup de mal ; un document du XVIII<sup>e</sup> siècle permet à M. Brutails de trancher le débat ; la *cossura* c'est « le prix du battage de la moisson. » — C'est encore du Midi qu'il s'agit dans les « Documents des Archives de la Chambre des Comptes de Navarre » (1196-1384) et les 36 pages qui servent d'introduction au recueil de textes.

Ces études témoignent, en même temps que d'une unité de vue et d'une ardeur singulière, d'une véritable netteté d'esprit, d'un don précieux d'observation. Il y a là, si je ne me trompe, plus et mieux que de l'intelligence livresque ; de l'observation aigüe, ferme, judicieuse, du bon esprit pratique, qui voit derrière le texte l'homme vivant et agissant avec ses instincts, ses passions, ses nécessités éternelles. Facultés précieuses que rien ne supplée, dont les dons les plus brillants de l'intelligence spéculative ne sauraient suppléer le manque. — On lit sans faire trop attention : une observation, comme un coup droit, vous arrête soudain. D'un bond l'esprit a touché le but. Puis c'est encore comme le cliquetis confus d'épées qui ferraillent jusqu'à un nouveau coup sec et dégagé.

Naturellement, comme il est vrai de tous, on a les défauts de ses qualités. Cette ardeur, cette furie ne permet pas de calculer également tous les coups. Assez souvent on fonce au hasard ; et la marque des coups frappés ne fait pas toujours un dessin juridique bien net ni assez profondément gravé. Pour parler plus simplement l'esprit vif et prompt ne sait pas toujours reconnaître l'importance du détail découvert et passe outre, alors qu'il faudrait appuyer. On laisse le lecteur satisfait à demi, inquiet, comme sur des promesses qu'on ne tient pas. Le livre court trop vite, par sauts et bonds. Il n'embrasse pas assez, n'a pas assez de

dessous, de liaisons... Voici une étude sur la condition juridique des populations du Roussillon au M. A. C'est parfait ; il nous faut évidemment procéder par monographies provinciales. Quand nous aurons ainsi étudié le droit propre à chaque province nous pourrons à coup sûr dégager les principes communs à tous ces droits locaux ; et nous aurons la véritable histoire de l'ancien droit français... Oui, mais cette monographie, peut-on la mener à bonne fin, sans une certaine préoccupation de l'Histoire de l'ancien droit franc ? La pensée de derrière la pensée, au cours de toute cette étude, ne doit-elle pas être celle-ci : Quelles sont parmi ces coutumes, les coutumes vraiment originales ? celles qu'on rencontre dans le droit antérieur ? celles qui sont communes à cette province avec les autres provinces ? — Des dessous, c'est ce qu'il faudrait à cette étude pour être complète, pour être vraiment féconde. Des dessous et de la patience : la patience de chercher l'importance respective des choses, le temps de trouver un classement des matières plus homogène et plus logique.

J'ai peur que les juristes ne trouvent mauvaise, par exemple, l'économie des chapitres 6 et 7 intitulés « Les Biens et la Propriété » — « Alleux et Tenures », et n'y découvrent quelque confusion. Pourquoi faire figurer dans le même paragraphe l'étude sur la distinction des biens en meubles et immeubles et l'étude sur le domaine public aux origines de la féodalité, sur la loi *Stratæ*, etc... ? — De même si l'alleu et la tenure sont des modes ou des démembrements de la propriété, leur étude ne serait-elle pas mieux à sa place dans le chapitre 6 ? — Continuons. La Vente est un contrat faisant naître entre les parties des obligations réciproques : mettons (ce qui est faux) qu'elle soit en droit romain comme en droit français un contrat translatif de propriété : elle peut avoir pour objet n'importe quel démembrement du droit de la propriété : pourquoi l'étudier dans le chapitre « les Biens et la Propriété » avant le chapitre « Les alleux et les tenures » ?

Parfois ce sont les éléments mêmes de la question qui paraissent insuffisamment dégagés : Je prends ce que M. Br. dit de la vente p. 90 : « La tradition n'était pas un élément constitutif de la vente, indispensable à sa validité, et dans les actes qui ne sont pas rédigés d'après les formules du droit romain, il n'en est fait mention qu'exceptionnellement » p. 92. « Lorsque les codes romains furent d'un usage courant et qu'ils inspirèrent les notaires, ces derniers se crurent obligés d'insérer dans leurs actes une clause pour signaler la tradition. » Ne semble-t-il pas que la tradition soit considérée par l'auteur comme étant en droit romain un élément constitutif de la vente ? D'autre part si l'on admet que la formule « *trado sive quasi trado* » est d'origine romaine est-il prudent d'en faire aussi bon marché, et l'addition *quasi trado* ne pourrait-elle pas s'interpréter de manière à ne pas la ruiner absolument ? — De même pour le paiement. « Il arrivait que le prix ne fût pas payé comptant. Mais, même dans ce cas, le vendeur déclare avoir perçu l'argent, sauf à se faire délivrer par l'acquéreur une reconnaissance constituant ce

dernier son débiteur pour cette somme. » M. B. conclut sans tenir compte de cette fausse déclaration du vendeur : Le prix n'est pas payé, donc le paiement, pas plus que la tradition, n'est nécessaire pour la perfection de la vente. — Le problème est mal posé et l'argumentation pas suffisamment rigoureuse. A quoi bon mentionner d'autres cas d'affirmations incomplètes, de faits mal encadrés ? — Il ne saurait être question, dans le domaine du droit, d'observation isolée ; le détail ne vaut que par l'ensemble, et tout chez M. B., l'ardeur du tempérament, la nature d'esprit, répugne, disons le mot, à la construction.

Des faits précis, de l'observation exacte : ce qu'on sait pertinemment, ce que les textes disent et rien de plus : de la bonne érudition claire, nette, limpide, bien française, qui ne s'embarrasse pas de théories et ignore quand il faut ; voilà évidemment l'idéal de M. B. Cette érudition n'est-elle pas un peu courte ? M. B. répondrait bien vite : Je l'aime mieux courte qu'obscuré et incertaine.

*Mon verre est tout petit, mais je bois dans mon verre.*

Rien d'instructif à cet égard et de propre à nous édifier sur la nature d'esprit et les tendances secrètes de l'auteur comme une petite plaquette, tirage à part d'un article paru dans la *Revue des Pyrénées*, intitulée : De l'ancienne organisation de la propriété territoriale dans le midi de la France. — Examen de quelques théories de M. Lamprecht. — La plaquette est une attaque à fond de train des théories de M. L. M. Lamprecht est un esprit constructeur. Simple opposition de tempérament : M. Brutails éprouve le besoin de rompre une lance avec lui. Vos preuves, vos preuves, demande M. B. Vous n'avez pas de preuves. Les textes ne disent pas ce que vous leur faites dire. — Et sans doute les textes ne disent peut-être pas toujours positivement ce que M. Lamprecht leur fait dire : M. B. a raison. M. Lamprecht a-t-il absolument tort ? C'est l'éternel conflit de l'esprit d'analyse et de l'esprit synthétique.

Un exemple de cette opposition de méthode et d'esprit. M. Lamprecht dit : « Ce qui caractérise le curtilus à l'origine et plus tard aussi d'une manière presque générale c'est le vignoble avec les terres et les constructions associées à sa culture, c'est-à-dire une maison, la vicaria, le salicetum et quelquefois le pressoir. » M. B. continue : « Traduisons pour en mieux saisir la portée, la fin de cette phrase : le vignoble, avec les terres et les constructions associées à sa culture, c'est-à-dire une maison, l'exploitation pour l'élevage des brebis, le lieu planté de saules et quelquefois le pressoir ». M. B. ajoute, non sans ironie : « M. L. a oublié de nous faire connaître pour quel motif il rattache une maison, un élevage de brebis et une plantation de saules à la culture de la vigne. L'explication eut pourtant été nécessaire autant qu'intéressante. » On ne saurait qu'être de l'avis de M. Brutails. Cependant faut-il admettre que M. Lamprecht ait dit une chose absolument en l'air ? Un certain rapport naturel par exemple entre la culture de la vigne et une plantation de saules est-

il impossible à découvrir ? Ne nous serait-il pas livré par ce passage de Pline l'ancien, H. N. L. xvi. ch. 37 : Namque [salices] et in proceritatem magnam emittunt jugis vinearum perticas.

C'est M. Lamprecht qui se trouverait avoir raison.

Je me résume : l'œuvre de M. Brutails se recommande à l'attention. Il y a dans ces trois études beaucoup d'intelligence prompte et vive, d'observation ferme et nette. L'effort est sérieux et témoigne d'une réelle puissance. Il y aurait lieu de souhaiter peut-être un peu plus de circonspection et de patience. L'auteur, qui sait le prix du temps, semble ne pas se résigner assez à en perdre. A ce prix l'œuvre pourrait devenir excellente et supérieure ; et cette érudition française limpide et sobre, que M. B. aime, compterait peut-être — Dieu aidant — un maître de plus.

G. PLATON.

ALPH. WAUTERS. — **L'architecture Romane dans ses diverses transformations.** Bruxelles, Vromant, 1889, in-8° 111 p.

Le savant archiviste de la ville de Bruxelles a repris la question, toujours si épingleuse, mais si intéressante, de l'origine et des transformations de l'architecture romane.

Les deux périodes, dans lesquelles l'auteur veut diviser l'époque dite romane, sont nettement présentées et définies. — Au xi<sup>e</sup> siècle nous assistons au développement d'une architecture qui, de très primitive, peu ornée qu'elle fut, produit des merveilles d'élégance et de grandeur.

Nous regrettons que l'auteur ait voulu inaugurer une nouvelle terminologie. — Pour l'art primitif, M. Wauters réclame exclusivement le nom de « *Gothique* » rejetant ce terme pour l'architecture qu'il définit comme « *Ogivale*. »

Voilà une fois de plus la porte ouverte aux disputes sur une question de mots, porte que nous croyions fermée à jamais, après l'article de M. Quicherat, dans lequel ce savant a définitivement prouvé que le mot ogival ne saurait aucunement déterminer l'architecture qui a fait triompher l'arc en tiers point dans le système des voûtes (Mélanges d'archéologie et d'histoire t. II p. 74).

Nous croyons avec M. Wauters aux mérites des rois Goths, de Théodoric et de ses successeurs, quant à la conservation des édifices, mais leurs architectes n'apportent rien de nouveau, n'ont inauguré aucun système qui leur fût propre.

Il y a plus, pour que nous nous opposions à un changement de terminologie, qui serait peut-être motivé, si l'auteur avait eu raison de répudier l'influence orientale. — Certes ce n'est pas uniquement à Byzance qu'il faut chercher l'art qui a donné la nouvelle impulsion. L'influence de cet art byzantin a été souvent exagérée. Mais tournons les yeux vers l'Asie mineure, vers la Syrie ; c'est là que et Byzance et l'Italie ont trouvé leurs modèles. Les beaux travaux de M. de Vogué, sur l'architecture civile et

religieuse de la Syrie centrale, ont jeté un jour tout nouveau sur ces questions. En étudiant la sculpture comme complément indispensable à l'étude de l'architecture, l'auteur sera convaincu de cette influence orientale.

Toutefois, ne considérons, pour le moment, que l'architecture. M. Cattaneo, dans son travail intitulé : l'Architettura in Italia dal secolo vi al mille circa (Venezia 1889) donne, p. 52, le plan de l'église de Santa Maria di Grado (datant de 571-586) et prouve que la disposition de l'abside et des deux ailes prolongées, formant sacristies autour de l'abside, est empruntée aux églises de la Syrie. On peut citer d'autres exemples. A Rome même on trouvera les preuves d'une importation orientale, non pas de Byzance, mais de la Syrie. Les plans à trois absides, tels que l'offrent les églises de Santa Maria in Cosmedin (772-795), de Santa Maria in Domnica, an della Novicella (817-824), se retrouvent dans l'église de Soueideh (v<sup>e</sup> siècle) et dans la grande basilique de San Simeone Stilita (500), toutes les deux dans la Syrie centrale.

Et ne devons-nous pas voir dans l'église des Saints-Apôtres, à Constantinople, le premier exemple d'une église sépulcrale sur *plan cruciforme*? Très probablement l'église de S.-Nazario Grande, à Milan, en est une imitation. Après viennent l'église de Galla Placidia, à Ravenne, l'église S.-Nazario e Celso, à Ravenne également, toutes les deux bâties en forme de croix. On ne tarda pas à les imiter en Gaule (1).

Appelons donc cette première période de l'art roman la période du *roman primitif* et gardons le mot *gothique*, comme le propose M. Quicherat, pour définir l'architecture qui se sert rigoureusement de l'arc en tiers point. Par cette épithète, aujourd'hui dans le domaine public, tout mal entendu disparaîtra.

A la deuxième période M. Wauters donne le nom de Roman orné ou Lombard, voyant dans les architectes italiens du x<sup>e</sup> siècle les porteurs du nouveau style. Sauf des restrictions pour les origines et pour les influences étrangères, qui ont été beaucoup plus compliquées et beaucoup plus nombreuses que ne le croit M. Wauters, nous avons lu, avec un réel intérêt, l'exposé du développement des églises romanes. Tout ce que l'auteur dit des cryptes, des dômes et de la décoration extérieure des absides est fort intéressant et prouve nettement que le mouvement rénovateur est sorti de la Lombardie.

A. PIT.

---

BÉMONT et G. MONOD. — **Histoire de l'Europe et, en particulier, de la France** (de 395—1270). Paris, 1-586 pp.

La *Revue* avait l'habitude de n'annoncer que rarement à ses lecteurs un livre de classe ou un manuel d'histoire. Ils sont si nombreux, la

(1) LENOIR. — *Architecture Monastique*. Vol. I, p. 221. Grég : de TOURS. Lib. II, cap. VII.